



Règlements nationaux UGSEL

TRI-SPORTS-COLLECTIFS

BENJAMINS 2018/2019

Règles générales

Article 1 : Principe général

L'UGSEL organise un tournoi national de Tri – sports collectifs pour les benjamines et benjamins licenciés conformément aux Règlements Généraux.

* Formule benjamines : basket-ball, volley-ball et handball

* Formule benjamins : handball, volley-ball et football.

Un challenge Michel GADE sera attribué à l'équipe qui aura le mieux mis en évidence les "valeurs humaines" ; il sera remis en jeu chaque année.

Le 5^{ème} recevra une médaille au même titre que le 3^{ème}.

Article 2 : Objectifs

Cette compétition est organisée pour permettre aux benjamines et benjamins la pratique de plusieurs sports collectifs.

Dans cette formule, les objectifs poursuivis sont :

- d'éviter l'élitisme et la spécialisation précoce
- de faire découvrir aux jeunes des sports collectifs différents en liaison avec le travail effectué pendant les heures d'E.P.S.
- de créer un bon esprit d'équipe, avec une participation des dix joueurs aux trois sports.
- de mettre en valeur les notions de fair-play, de respect des adversaires et de l'arbitre.

Article 3 : Qualifications

Une équipe par catégorie, désignée par chaque Territoire à l'issue de ses propres compétitions, est invitée à participer au tournoi. En cas de désistement, la place de 1^{er} invitée est attribuée à l'équipe de l'établissement du comité, du territoire ou de la grande région organisatrice du championnat national. L'établissement choisit, à l'issue des finales de Territoire, s'il invite son équipe masculine ou féminine. L'ordre des autres invités n'est pas modifié.

Article 4 : Déroulement de la compétition

Nombre d'équipes qualifiées : 8.

Un tirage au sort répartit les 8 équipes sous forme de 2 poules qui déterminent la suite des rencontres pour l'ensemble du tournoi.

- 1^o phase : tirage de 4 têtes de série parmi les 6 territoires
- 2^o phase : tirage des 4 autres territoires en tenant compte des invités
- 2 équipes qualifiées d'un même territoire ne peuvent être dans le même tableau.
- Si 3 équipes d'un même territoire sont qualifiées, le champion super régional et son second ne se rencontrent pas en poule éliminatoire.
- Les 1ers de Super-Région ne peuvent pas se rencontrer au 1^{er} tour tant que possible .
- 1^{ère} journée - ¼ de finales à l'intérieur de chaque poule.
- 2^{ème} journée - ½ finales dans une même poule
 - les équipes perdantes de la 1^{ère} journée se rencontrent.
 - les équipes gagnantes de la 1^{ère} journée se rencontrent.
- Lors des deux premières journées, si les benjamines jouent le matin la 1^{ère} journée, elles jouent l'après-midi pour la 2^{ème} journée, inversement pour les benjamins
- 3^{ème} journée : Finales de Classement – Fin à 13h30

Article 5 : Ordre des rencontres

L'ordre des rencontres est celui mentionné à l'article 1. Cet ordre peut-être modifié pour des raisons d'organisation, après accord de la C.T.N.

Seules les intempéries (terrains impraticables), peuvent amener l'organisation, après accord de la C.T.N., à faire jouer le football à 5 en salle.

Article 6 : Décompte des points

Le décompte des points est le suivant :

- victoire : 3 points
- match nul : 2 points
- défaite 1 point.

L'équipe vainqueur est celle qui a remporté le plus de points au total des trois rencontres.

Dans un sport, en cas de match nul, chaque équipe marque 2 points, mais il est indispensable de procéder dès la fin du match aux tirs aux buts, aux jets de 6 mètres, aux lancers francs, au set décisif s'il existe une égalité des sets. Cette épreuve peut être éventuellement décisive pour le résultat final (cf. art. 19).

Article 7 : Nombre de joueurs

Seuls les joueurs inscrits sur la feuille d'engagement via Usport, validée par le délégué CSN, peuvent prendre part à une rencontre.

- a) Lors du tournoi national, un établissement déplace obligatoirement 11 ou 12 joueurs maximum, tous inscrits sur la feuille de match.
- b) Le responsable d'équipe peut décider de jouer la rencontre à 10 ou 11 ou à 12 joueurs .
- c) Sur blessure d'un joueur :
 - Si choix à 10 : le 11^e ou le 12^e le remplace et continue son contrat.
 - Si choix à 11 : le 12^e remplace et continue son contrat.
 - Si choix à 12 : l'équipe termine la rencontre à 11 .

d) En cas de participation inférieure à dix joueurs, le match est perdu par pénalité.

Article 8 : Participation

Chaque joueur inscrit sur la feuille de match participe obligatoirement aux trois sports, au minimum 1/3 temps en basket-ball, football, handball, et un set complet au minimum en volley-ball.

Article 9 : Arbitrage

Chaque équipe qualifiée pour la phase finale du Trisport benjamin(e) doit présenter un(e) jeune arbitre. Cet(te) arbitre dont la compétence devra être certifiée (stage national UGSEL ou diplôme fédéral), appartiendra à l'AS, le comité ou le territoire de l'équipe qualifiée.

Une équipe qui se présenterait au championnat national sans arbitre ne pourra pas y participer.

Article 10 : Couleur de maillots

Chaque équipe se présentera avec deux jeux de maillots de couleur différente numérotés conformément aux Règlements Généraux (art. 33)

Article 11 : Commission disciplinaire et règlementaire

Une commission disciplinaire et règlementaire est mise en place dans chaque phase finale de Tri sport. Elle comprend 3 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou son (sa) représentant(e), un (une) représentant(e) des arbitres.

Article 12 : Mixité

Des filles sont autorisées à compléter une équipe de garçons.

Règles particulières

Article 13 : Basket-ball

13.1 Durée : 3 x 8', temps de jeu non décompté.

13.2 Nombre de joueurs : 5

13.3 Matériel : ballon n°5, grand terrain et grands panneaux.

13.4 Règlement :

- Application de la règle des 24"et 8".
- La défense individuelle est obligatoire.
- Un joueur sera sorti pour 4 fautes personnelles et ne sera pas remplacé par un autre joueur pendant le tiers temps concerné.
- Après 4 fautes d'équipe dans la troisième période, chaque faute supplémentaire sera sanctionnée par 2 lancer-francs
- **Arrêt du temps sur les 3 dernières minutes de la 3eme période lors des lancers francs**
- Après une faute en zone arrière et afin de favoriser le jeu rapide, le joueur peut engager sur le côté sans que l'arbitre ne touche la balle.
- Ecran non autorisé en BF

13.5 Egalité : épreuve des lancers francs (cf. art. 19).

Article 14 : Football à 7 extérieur

14.1 Durée : 3 x 10'

14.2 Nombre de joueurs : 7 dont 1 gardien de but.

14.3 Matériel : terrain réduit football à 7, buts réglementaires benjamins, surface de but réglementaire FFF

- Buts : 6m x 2,10m, tolérance hauteur : 2m.
- Point de penalty à 9 m
- Le hors-jeu est jugé à la ligne médiane.
- Taille des ballons : taille 4

14.4 Sanctions : en cas de faute grave, exclusion temporaire jusqu'à la fin du 1/3 temps, ou expulsion jusqu'à la fin de la rencontre.

14.5 Règlement du football à 7 :

- Distance imposée aux adversaires sur balle arrêtée : 6 mètres.

- Coup de pied de pénalité : à 13 mètres sans possibilité de mur pour l'équipe adverse.
- Coup de pied de but (renvoi du gardien) : 9 mètres maximum devant le but.
- Tous les coups francs sont directs.
- Toute faute grave commise en dehors de sa propre surface de réparation peut être sanctionnée d'un coup de pied de pénalité.
- Le penalty : à 9 mètres.

14.6 Egalité : en cas d'égalité, épreuve des tirs au but (cf. art.19).

Article 15 : Football à 5 en salle ou extérieur

15.1 Durée : 3 x 8'

15.2 Nombre de joueurs : 5 dont 1 gardien de but.

15.3 Matériel : terrain de handball en salle ou extérieur.

But de handball : 3m x 2m

Ballon spécifique football en salle, taille 4

15.4 Sanctions : idem football à 7 (cf. art. 11.4)

15.5 Règlement football à 5

- Pas de hors-jeu.
- Toutes les remises en jeu sont effectuées au pied, ballon sur la ligne de touche, adversaire à 5m.
- Les coups francs sont directs.
- Le gardien de but peut jouer le ballon à la main dans la zone de 6m.
- Réception à la main du GB possible.
- La remise en jeu après une sortie de but se fait exclusivement à la main, le ballon doit sortir de la zone des 6m.
- Le penalty : tir à 6 m face au gardien, prise d'élan à l'intérieur des 9 m.
- Distance imposée aux adversaires sur balle arrêtée et remise en jeu : 5 mètres.
- Si le ballon touche le plafond, remise en jeu par une touche au point le plus proche de l'impact.

15.6 Egalité : en cas d'égalité, épreuve des tirs au but (cf.art.19 et 13.5).

Article 16 : Handball

16.1 Durée 3 x 8'

16.2 Nombre de joueurs : 6

16.3 Matériel : ballon taille 0 en benjamine, taille 1 en benjamin – terrain de handball en salle.

16.4 Sanctions : exclusions de 1 minute.

16.5 Règlement : application du règlement officiel.

Après un but, l'engagement se fait depuis la zone au point des 4 m.

Défense étagée (1 joueur au moins en dehors des 9 m) obligatoire,
Gérée par la table, sanction au 2ème avertissement : jet de 7 m

16.6 Règlement : le jet de 7 m est avancé à la zone (6 m).

16.7 Egalité : en cas d'égalité, épreuve des jets de 6 m (cf. art.19).

Article 17 : Volley-ball

17.1 Durée :

- 3 sets de 20 points.
- L'équipe qui totalise le plus de points à l'issue des deux rencontres, est déclarée vainqueur.
- Un set se gagne en 20 points sans nécessité d'avoir deux points d'écart.

17.2 Nombre de joueurs : par équipe, deux collectifs de 5 joueurs chacun, 4 joueurs évoluant simultanément sur le terrain.

17.3 Matériel : 2 terrains de 7m x 14m.

- Hauteur du filet : 2m
- Ligne des 3m, parallèle au filet délimitant une zone interdisant au joueur arrière, le serveur, l'attaque au dessus du filet.
- Pas de feuille de placement.
- Panneau d'affichage sur chaque terrain, pour le décompte des points. Si possible, panneau central d'affichage pour le cumul des points des deux terrains.
- Les mires ne sont pas obligatoires.

17.4 Règles particulières

- **Si service avant le coup de sifflet de l'arbitre : à remettre**
- **Sur un service : pas de contre ou renvoi direct sur balle prise au dessus du filet.**
- **Ballon touchant le panier de basket : point perdu , touchant le câble : à remettre**
- Service : 5 services consécutifs maximum pour le même joueur, puis l'équipe effectue une rotation si elle conserve le bénéfice du service. L'arbitre annonce le 5^e service.
- croiser les collectifs au 2^{ème} set et reprise de l'opposition initiale au 3^{ème} set.
- Un temps mort est autorisé au 3^{ème} set. Pas de temps mort technique.

17.5 En cas d'égalité de points, l'équipe qui a gagné le plus de sets est déclarée vainqueur. Si l'égalité subsiste, formation d'un collectif de 4 joueurs, pour disputer un set de 10 points.

Règles communes

Article 18 : Remplacement

Il n'y a pas de remplacement de joueur pendant un tiers-temps ou un set sauf sur blessure. Le joueur remplacé ne revient plus en jeu même dans les sports suivants, pour le tour considéré.

Article 19 : Temps mort

Dans tous les sports, aucun temps mort pendant les deux premiers tiers temps ou sets. Possibilité d'un temps mort d'une minute dans **chaque** sport, par équipe, pendant le dernier tiers temps ou set sur tout arrêt de jeu.

Article 20 : Changement de côté

Entre chaque tiers temps ou set, les équipes changent de côté sans faire de pause.

Article 21 : Cas d'égalité

En cas d'égalité, les équipes se départagent par une série de 5 lancers francs, 5 jets aux 6 mètres, 5 tirs au but, 1 set de 10 points, selon le sport.

Déroulement de l'épreuve (sauf en volley-ball, voir article 15.5 ci-dessus) : 5 joueurs différents présents ou non sur le terrain au coup de sifflet final doivent effectuer 1 tir ou 1 lancer. En cas d'égalité après les séries de 5, la victoire est acquise dès qu'une équipe prend l'avantage sachant que les 10 joueurs doivent effectuer 1 tir ou 1 lancer avant qu'un même joueur ne puisse exécuter une deuxième tentative.

Article 22 : expulsion définitive

Un joueur expulsé ne doit plus participer pour la suite de la rencontre. Ainsi, un joueur expulsé définitivement n'est pas remplacé pendant le sport considéré, et son équipe termine le match avec un joueur en moins. Cependant, son équipe rejoue normalement avec un nombre de joueurs maximum sur le terrain pour le ou les sports suivants de la rencontre.

Dans le cas de plusieurs exclusions temporaires ou avertissements du même joueur, ou dans le cas d'une expulsion définitive, la commission disciplinaire et réglementaire décidera des suites à donner.